

ccas pratique...



■ la téléassistance

Pour favoriser votre maintien à domicile, le Conseil Général de la Haute Garonne met à votre disposition ce service gratuit. Grâce à ce dispositif, un simple geste vous permettra d'être écouté, réconforté ou secouru. Plus de 17000 personnes bénéficient déjà de cette prestation gratuite mise aujourd'hui à votre disposition.

Comment cela fonctionne ?

Chez vous, vous serez équipé d'un transmetteur placé près de votre téléphone, et d'une télécommande (sous forme de bracelet ou de pendentif) qui vous permet par simple pression d'alerter à distance le standard du service.

Téléassistance 31 réceptionne votre signal et vous appelle aussitôt. Si vous répondez, vous ferez le point ensemble pour prendre les dispositions nécessaires. Si vous ne répondez pas la procédure d'urgence est activée. Les contacts inscrits dans votre dossier sont appelés.

Un simple formulaire à compléter pour en bénéficier, à retirer à l'accueil du CCAS de votre commune.

